

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 Novembre 2014

L'an deux mil quatorze et le cinq du mois de novembre, le Conseil Municipal, réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Dauby, maire.

Date de convocation : 17 octobre 2014

Présents : Dauby V, Ducrot Verdun JP, Haas C, Colas D, Christoforou T, Benas N, Chevalier A, Marchandiau P, Depoil P, Protat E, Girard A, Garrot C

Absents : Boyaud A, Lachaux F, Biard R (pouvoir à Colas D)

Secrétaire de séance : Cédric Garrot

Début de séance : 19 h

Sujets abordés lors la réunion:

1. Communauté de communes (CC)

Sujets traités durant le mois d'octobre

La loi ALUR : Les services de la DDT qui instruisent nos dossiers d'urbanisme vont disparaître (pour ceux qui sont en PLU, à partir de juillet 2015, pour les cartes communales, en mars 2017). La principale conséquence de cette loi serait de donner la compétence d'Urbanisme à la Communauté de Communes avec obligation de faire appel à une entreprise publique pour instruire les dossiers.

- **Le SCOT : Schéma de Cohérence et d'Organisation du Territoire.**
- Compte rendu du schéma existant avec une étude sur l'habitat et le nombre d'habitants sur notre bassin chalonais. (pas vraiment d'analyse sur les espaces naturels car elle est en cours). Nous avons un an pour travailler sur le PADD : plan d'aménagement de développement durable.
- **Mutualisation des moyens :**
- La Communauté de Communes propose un schéma de mutualisation pour acheter certaines fournitures ou du matériel. Réflexion également sur la gestion du personnel dont le secretariat de mairie.
- **Le patrimoine** : La communauté de communes propose de répertorier les éléments du patrimoine qui auraient besoin d'être restaurés. Une liste doit être établie en mairie afin de définir les priorités au sein de notre patrimoine (croix, lavoirs et autres monuments...)
- **Le changement des statuts** : Ceci est la réécriture par l'Etat des contrats actuels qui régissent les Communautés de communes. Il comporte les statuts actuels et les futurs statuts de la Communauté de Communes concernant :
 - - l'aménagement de l'espace
 - - le développement économique
 - - le développement touristique

Les compétences optionnelles concernant :

- l'environnement
- le logement / cadre de vie
- les équipements culturels et sportifs
- la voirie
- l'action sociale
- l'assainissement

Les compétences supplémentaires concernant :

- l'aménagement numérique
- les actions culturelles et sportives

Ce projet sera proposé aux Conseils municipaux pour information. Sa mise en place est prévue en janvier 2015.

La conséquence sera la suivante : le Conseil municipal n'aura plus à délibérer sur les sujets relevant de l'intérêt communautaire (transfert automatique des compétences), sauf pour les

compétences supplémentaires

Le Conseil municipal exprime son désaccord et son mécontentement sur la précipitation avec laquelle les décisions sont prises et votées à la communauté de communes avec un manque d'information préalable. Réflexion sur l'avenir des communes et l'intérêt d'un conseil municipal ?

Dans ce contexte, le Conseil municipal souhaite avoir rapidement une réunion avec Mme Untermaier afin de débattre sur cette réforme territoriale mise en place par l'état.

- **La CLETC (ex taxe professionnelle)** Suite au transfert de l'espace enfance et jeunesse de Sennecey le Grand à la Communauté de Communes, nouveau mode de calcul financier de la quote part.

Délibération : 9 pour et 4 abstentions

2. La voirie :

Quatre devis ont été réalisés pour des travaux de voirie: route de Nanton-Corlay, Centre de Corlay et route du Navois. La société Eiffage a été retenue sous condition de revoir certains travaux faits à Chalot et rue St Laurent au bourg, en 2013. La première tranche débutera en fin d'année et les travaux de finition nécessitant des conditions climatiques favorables seront réalisés pour l'été 2015.

3. L'assainissement :

Etude des différents taux de crédits possibles auprès de 3 organismes afin de financer le projet d'assainissement du bourg. La caisse des dépôts semble être l'organisme le plus attractif avec un taux inférieur à 2%

4. SIVOS

Annonce de la démission de Mme Marchandiau P. de la Présidence du Sivos et déléguée de la commune le 30 octobre 2014. Démission acceptée par M. le préfet au 1 Novembre 2014. De ce fait, élection d'un nouveau délégué SIVOS pour la commune de Nanton. M. Haas Didier a été élu avec 13 voix pour.

Election d'un nouveau président du SIVOS le 25 Novembre 2014.

Perrine Marchandiau est nommée avec 13 voix pour, déléguée du Syndicat des Eaux en remplacement de Didier Haas.

5. Divers

Délibération pour les indemnités du percepteur : 365,49 €. 13 voix Pour

Délibération pour une augmentation de la taxe perçue par l'agence de l'eau, hausse de 0,005 € du m³ : 13 voix Pour

Vente de la grange communale située au bourg : La proposition faite par M. Pernot à 10 000 euros a été retenue favorablement. (8 Pour, 4 abstentions, 1 contre)

Courrier de Que Choisir qui évoque chez un agriculteur de Sully un problème de pollution du Grison qui serait selon lui causé par les lagunes, entraînant des problèmes sanitaires sur son bétail. La commune prend contact avec le syndicat des rivières pour comprendre l'origine du problème.

Conflit au sujet d'un portillon posé sur sentier communal sur la Guiche. La commission des chemins décide de se rendre sur place le samedi 15 novembre à 11h30 afin de statuer.

Fin de la séance : 21h30